



Municipalité de Saint-Côme

1673, 55^e rue, Saint-Côme
(Québec) J0K 2B0

www.stcomelanaudiere.ca

Tél. : 450 883-2726

Télec. : 450 883-6431

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 696-2022**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR
L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU CODE MUNICIPAL, QUE :**

Le règlement numéro **696-2022** a été adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 25 avril 2022. Ce règlement vise à modifier le règlement de zonage numéro 206-1990, ainsi que le règlement sur les usages conditionnels numéro 510-2013 afin d'introduire la classe d'usage « location court terme », de spécifier les zones à l'intérieur desquelles elles seront permises ainsi que les conditions spécifiques à leurs approbations.

Le règlement **696-2022** a été reconnu conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté Matawinie.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC Matawinie le 18 mai 2022; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-CÔME CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Règlement 696-2022)

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Côme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en publiant une copie sur le site Internet de la Municipalité www.stcomelanaudiere.ca, le 27^e jour deux mille vingt-deux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^e jour de MAI DEUX MILLE VINGT-DEUX.



Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière